BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 17 /93/ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/ADP du 17 juin 1992 portant validation du mandat des députés ;

A délibéré en sa séance du 24 Mai 1993 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : - Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Convention sur la diversité biologique signée à Rio de Janeiro (BRESIL) le 5 juin 1992.

Article 2 : - La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou , le 24 Mai 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO/

Le Président de Séance

Daouda BAYILI /

Deuxième Vice - Président